

5. *L'hospitalisation en Suisse* d'un certain nombre de prisonniers convalescents, nouvelle intention de la charité pontificale, va recevoir son exécution.

6. *Secours aux pays envahis.* — Le pape a ouvert les trésors de sa pauvreté en faveur d'incomparables ruines. La Belgique, particulièrement chère à son cœur pour sa foi, a reçu 25,000 francs. La France, 40,000 francs, pour les départements dévastés. La Galicie a reçu 25,000 francs. Le Luxembourg a reçu 10,000 francs, etc. Un grand nombre d'œuvres de guerre ont encore éprouvé la générosité du pape.

7. *Le repos dominical*, à la demande du Saint-Père, vient d'être promis à tous les prisonniers par tous les gouvernements belligérants.

8. *Plusieurs interventions efficaces* en faveur de Belges et de Français condamnés, selon les lois martiales allemandes, à être mis à mort, sous l'inculpation d'avoir favorisé l'évasion de prisonniers de leur nationalité. Récemment encore, le pape fut informé que la comtesse de Belleville, Mlle Thulier et sept autres Belges et Français avaient été, selon les lois martiales, condamnés à mort sous l'inculpation d'avoir favorisé l'évasion de prisonniers français et belges. De vives instances, notamment de la part des légations d'Angleterre et de Belgique, ont été tentées auprès du Souverain-Pontife pour le prier d'intervenir auprès de l'empereur d'Allemagne, afin que les coupables soient graciés ou leurs peines commuées. Le cardinal-secrétaire d'Etat a télégraphié alors au cardinal Hartmann, archevêque de Cologne, en le priant de transmettre aussitôt un télégramme à l'empereur, afin que l'exécution, qui devait avoir lieu bientôt, soit renvoyée. La réponse télégraphique est arrivée au Vatican : l'empereur ordonne de différer l'exécution et demande un rapport plus approfondi sur l'affaire.